

**CONTRAT URBAIN DE
COHESION SOCIALE
2007/2009**

**ENTRE L'ETAT ET LA
COMMUNE DE GAGNY**

Entre l'ETAT,

représenté par M. Jean-François CORDET, Préfet de la Seine-Saint-Denis

Et la commune de GAGNY

représentée par son Maire, M.. Michel TEULET

Vu la circulaire du Ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement et de la Ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité, du 24 mai 2006 relative aux contrats urbains de cohésion sociale,

Vu la délibération du Conseil municipal de GAGNY du 5 mars habilitant le Maire à signer le contrat urbain de cohésion sociale,

Vu le diagnostic sur la situation sociale dans la commune figurant dans le présent contrat,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : L'Etat et la commune s'engagent à mener une action concertée pour atteindre les objectifs décrits dans le présent contrat.

Article 2 : L'Etat et la commune mobilisent les moyens financiers nécessaires à la mise en oeuvre de ces priorités. Au titre de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, l'Etat y consacre un montant annuel de crédits de 130 000 €, dans les conditions fixées ci-après.

Article 3 : L'Etat et la commune veillent à procéder à l'évaluation des actions conduites dans le cadre du contrat.

Article 4 : Celui-ci s'applique pour les années 2007, 2008 et 2009. Il pourra le cas échéant être modifié par avenant.

A Gagny, le 25 mai 2007

Pour l'Etat,

Le Préfet de la Seine-Saint-Denis

Pour la commune de GAGNY

Le Maire,

SIGNÉ

Jean-François CORDET

SIGNÉ

Michel TEULET

CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2007/2009

SOMMAIRE

	p.
1. LE PROJET URBAIN DE COHESION SOCIALE	4
1.1. Situation sociale de la commune	4
1.2. Le quartier prioritaire dit « des Peupliers »	5
1.3. Le quartier dit « du Chénay »	7
2. LES PROGRAMMES D’ACTIONS PLURIANNUELS	9
2.1. Habitat et cadre de vie	9
2.2. Emploi et développement économique	11
2.3. Réussite éducative	14
2.4. Santé	18
2.5. Prévention de la délinquance, citoyenneté	20
3. MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT	22
3.1. Pilotage du contrat urbain de cohésion sociale	22
3.2. Programmation annuelle	23
3.3. Convention pluriannuelle	23
3.4. Pilotage du volet emploi	23
3.5. Pilotage du volet éducation	24
3.6. Pilotage du volet prévention de la délinquance et citoyenneté	24
4. EVALUATION	25
4.1. Evaluation	25
4.2. Indicateurs retraçant l’évolution de la situation des quartiers	25
5. FINANCEMENT	27
5.1. Engagement financier de l’Etat au titre de l’agence nationale pour la cohésion sociale et l’égalité des chances	27
ANNEXE 1 : CUCS – Indicateurs de délinquance	28

1. LE PROJET URBAIN DE COHESION SOCIALE

1.1. Situation sociale de la commune

Gagny est située au Sud-Est du département de la Seine-Saint-Denis.

La commune présente une superficie de 683 hectares et comptait 36715 habitants en 1999. La densité de population était alors de 5376 habitants au km².

Le mode d'occupation du sol traduit le caractère essentiellement pavillonnaire de Gagny. L'espace urbain construit est en effet occupé à 71% par de l'habitat individuel. L'habitat collectif en occupe 8%. Les bureaux, équipements, transports occupent 21%. Les ménages sont en majorité propriétaires de leur logement (à 58.8%, contre 39.6% en Seine-Saint-Denis). Le revenu net moyen imposable est supérieur de 26 % à la moyenne départementale (17299 € contre 13666 €). Les professions intermédiaires sont mieux représentées (26.2% contre 21.8%), ainsi que les cadres (11.9% contre 9.5%). Les ouvriers sont sous-représentés (22% contre 27.9%). 76.2% des actifs de Gagny travaillent en dehors de la commune. Le nombre de chômeurs s'élevait en 1999 à 2058 personnes. Le taux de chômage était alors de 11.5%. En décembre 2005, la Caisse d'Allocations Familiales recensait 691 bénéficiaires du RMI à Gagny. La même année, le taux de criminalité pour 1000 habitants s'établissait à 53.28, très en dessous de la moyenne départementale (*sources* : INSEE, IAURIF, CAF, Préfecture).

Cette présentation cache toutefois des situations très inégales. Ainsi, quelques secteurs du territoire communal font apparaître des problématiques économiques et sociales préoccupantes.

Gagny dispose d'une organisation très classique en matière sociale, qui s'appuie à la fois sur les services de la Mairie (Maison de l'Emploi, Centre Municipal de Santé...) et des structures associatives disposant de financements municipaux. Il existe un partenariat entre les services municipaux et les centres socioculturels sur certains dossiers. Le Service des Sports et l'Antenne Jeunesse mettent par exemple à la disposition des centres des moyens techniques dans le cadre des opérations Ville – Vie – Vacances (un minibus pour deux structures, partage des créneaux horaires sur les structures sportives de la ville, mise à disposition d'animateurs sportifs diplômés, sorties communes...). Donnant des résultats satisfaisants à l'échelle de la ville, le dispositif montre ses limites dans certains secteurs.

1.2. Le quartier prioritaire dit « des Peupliers »

Environ 2230 personnes résident dans le quartier dit « des Peupliers », reconnu comme prioritaire par la DIV. Il comprend les groupes d'habitat social gérés par la société I3F (cités des Peupliers, Ronsard et Molière), une centaine de logements non HLM et le groupe scolaire Jules Ferry – Charles Péguy. Les principales voies du quartier sont l'avenue Ronsard (n° 51 et suivant), la rue Lamartine, la rue Molière, l'allée des Peupliers et la rue Albert Camus.

Situé à l'est de Gagny, le quartier a été créé au cœur de la basse vallée de la Marne en limite de la commune de Chelles. Il est assez éloigné des centres-villes et des axes de transports existants.

Sa constitution dans les années 60 a nié la logique du grand territoire de la vallée. Les tracés historiques parallèles à la Marne ont ainsi été rompus par le découpage parcellaire choisi. L'effet d'isolement a en outre été accentué par le nombre très limité de voies desservant les espaces de circulations internes du quartier et par la construction d'un mur par la ville de Chelles sur la limite communale.

Cependant, l'urbanisme d'espaces ouverts des grands ensembles a permis d'envisager un programme de restructuration du site destiné à ouvrir davantage le quartier sur la ville et à instaurer davantage de mixité sociale. L'objectif est également de mieux mettre en valeur la présence d'équipements (groupe scolaire, gymnase, centre social, club du troisième âge...) et de commerces pour transformer un quartier construit « à l'écart » de la ville en véritable pôle de centralité.

Le centre socioculturel du Bas Chénay est le principal intervenant communal dans le quartier des Peupliers. Il est situé dans la cité du même nom. Sous la responsabilité d'une directrice, l'équipe est constituée de onze personnes, dont quatre animateurs et un chargé d'accueil. La commune participe chaque année à hauteur de 150 000 € au budget du centre. C'est un lieu d'accueil, d'écoute et de rencontres pour la population. Cette structure propose toute l'année des services pour l'amélioration de la vie quotidienne.

L'analyse suivante a été menée à partir des données de l'INSEE (1999) et de l'enquête Occupation du Parc Social (OPS) réalisée en 2003, en comparaison avec différentes échelles territoriales : la ville, les ZUS 93, les ZUS nationales.

1.2.1. Une composition des ménages très spécifique

Le quartier des Peupliers présente des caractéristiques très spécifiques.

Les ménages d'une personne sont nettement moins nombreux que sur l'ensemble de la commune. La taille moyenne des ménages est de l'ordre de 3.3 sur le quartier, contre 2.6 pour Gagny et 3 pour les ZUS de Seine-Saint-Denis. Par ailleurs, le nombre de ménages de 6 personnes ou plus est considérable : plus de 10%, contre 9% dans les ZUS de Seine-Saint-Denis.

Cela implique des besoins particuliers, notamment en ce qui concerne l'activité des enfants et adolescents. Le quartier accueille une proportion importante de personnes étrangères : 24%, soit deux fois plus que la part communale. Seulement 48 % des signataires de baux sont de

nationalité française. Le quartier se situe clairement dans la moyenne des ZUS du département.

1.2.2. Une part importante de la jeunesse dans le quartier.

Les moins de 20 ans représentaient en 1999 près de 39% de la population du quartier, contre 26.5% pour la ville et 34% pour l'ensemble des ZUS de Seine-Saint-Denis. Cette caractéristique est lourde de conséquences pour l'avenir car elle se traduit dans le temps par des phénomènes de décohabitation importants qu'il s'agit d'accompagner.

1.2.3. Un quartier d'habitat social au faible taux de vacance

Regroupant 579 logements sociaux des groupes I3F et SCIC, le quartier des Peupliers représente 17% du parc social de la ville de Gagny. La part de logements non HLM dans les résidences principales sur le secteur représente seulement 97 logements sur 676, soit 14%. Le quartier a connu, entre 1990 et 1999, un fort accroissement démographique.

Composé d'une majorité d'immeubles collectifs de plus de 10 logements et d'une part considérable de logements sociaux, le quartier présente un taux de vacance relativement faible, inférieur à 4%. Cela témoigne de la pression immobilière existant sur le quartier.

1.2.4. Un quartier insuffisamment desservi par les transports publics

Aujourd'hui, une part importante de la population du quartier des Peupliers se déplace peu dans Gagny. Les lignes de bus RATP 221 et 214 ont certes des arrêts à proximité. Mais la fréquence est jugée insuffisante. La navette municipale effectue deux passages par jour. Hors du quartier, la gare du Chénay-Gagny (RER E) est à une vingtaine de minutes à pied. De là, le trajet jusqu'au centre de Paris (Hausmann Saint-Lazare) dure environ vingt-quatre minutes.

Dans ce contexte particulier, les champs d'actions prioritaires sont la poursuite de l'amélioration de l'habitat, l'insertion professionnelle, l'apprentissage du français et la prévention sanitaire. Le CUCS permettra d'accroître la présence des services municipaux dans ce quartier excentré et de mieux coordonner leurs actions.

1.3. Le quartier dit « du Chénay »

Construit essentiellement depuis la dernière guerre, ce quartier neuf est situé à environ 2 km du centre-ville. Il regroupe, aux abords de la gare du Chénay-Gagny et en frange des carrières de l'Est, un important ensemble collectif (la cité du 18 Juin), des groupes d'habitations individuelles et de nombreux équipements. On note parmi ceux-ci la Mairie annexe, un bureau de poste, quatre groupes scolaires, de petites zones commerciales, la piscine municipale, un stade omnisports, quatre courts de tennis... Au Nord, accessibles depuis Montfermeil, se trouvent un institut médico-pédagogique et un centre d'aide par le travail.

Le centre socioculturel Jacques Prévert est partie intégrante du quartier du Chénay. Cette structure de 17 personnes bénéficie d'une subvention municipale annuelle de 220000 € et de mise à disposition de personnels. Travaillant régulièrement avec la CAF, le centre oriente son action vers la famille en général, les publics de 0 à 19 ans en particulier. Il est notamment agréé Point Information Familles. De nombreuses activités de service sont consacrées aux plus jeunes (Halte-jeux, CLSH, animation jeune, accompagnement scolaire...) comme aux adultes (sortie famille, permanence vacances et de loisirs pour tous, échange de savoirs...). L'accent est mis sur l'accueil des enfants issus de familles monoparentales et/ou confrontées au chômage. Le centre Jacques Prévert participe au renforcement de la cohésion urbaine en organisant une fête du quartier, bientôt des séances de cinéma en plein air, etc.

L'analyse suivante a été menée à partir des données de l'INSEE (1999). Elle permet d'établir de nombreux rapprochements entre les quartiers du Chénay et des Peupliers.

1.3.1. Population

La population résidentielle totale du quartier est de 7274 habitants, soit 20% de la population de Gagny. 23.4% des habitants ont moins de 15 ans (contre 19.6% à l'échelle de la ville). La part des personnes de plus de 60 ans est de 4.6% (contre 5.7%). On note une sur-représentation des familles monoparentales (20.3% contre 14.5%) et nombreuses, de 4 enfants et plus (4.5% contre 3.3%). La taille des ménages sur le quartier est beaucoup plus importante que sur le reste de la commune, et ce d'autant plus que les familles sont d'origine étrangère. Mais il faut noter que le parc HLM est important, permettant aux familles de trouver un logement plus grand à un prix raisonnable.

1.3.2. Habitat

Le quartier est composé en majorité d'immeubles de grandes tailles. Il se singularise par la part importante (50.4%) de l'habitat social à loyer modéré. Les logements HLM de 3 et 4 pièces sont nombreux. Toutefois, de nombreux appartements sont manifestement sur-occupés. Cela conduit des enfants à rester au pied des immeubles tard le soir.

1.3.3. Scolarité

A l'Est du quartier du Chénay, le collège Théodore Monod fut ouvert en septembre 2000. Il scolarise les élèves originaires d'une zone pavillonnaire réduite et des cités du 18 Juin, des Peupliers, Molière, Ronsard, du quartier de l'Horloge. La grande majorité des élèves de la

zone pavillonnaire proche vont plutôt au collège Pablo Neruda. Selon l'Education Nationale, 67% des 617 élèves (année scolaire 2006-2007) de Théodore Monod sont issus de familles défavorisées. Le taux monte à 85% dans la Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA – 77 élèves) intégrée à l'établissement. Celle-ci est orientée vers les métiers du bâtiment, de l'alimentation et des services. Les demi-pensionnaires représentent une forte proportion des effectifs (357 élèves). La directrice fait remarquer que l'on est proche de la limite de capacité du collège, fixée à 630 élèves.

La part de non-diplômés est plus importante sur le quartier (19.2%) qu'à l'échelle de la ville (15.4%). Les 20/24 ans ne sont que 36.8% à poursuivre des études (contre 41.9%). Les jeunes du quartier préfèrent entrer dans la vie professionnelle rapidement. Souvent, des difficultés scolaires sont à l'origine de ce choix.

* *
*

C'est sur ces deux quartiers que porteront prioritairement les actions financées dans le cadre du présent contrat.

2. LES PROGRAMMES D' ACTIONS PLURIANNUELS

Cette partie fixe les orientations communales en matière d'habitat et cadre de vie, emploi et développement économique, réussite éducative, santé, prévention de la délinquance et citoyenneté. C'est le cadre de référence pour les porteurs des projets développés dans les années à venir, en fonction du potentiel financier de la commune.

2.1. Habitat et cadre de vie

2.1.1. Un projet de restructuration urbaine en cours au quartier des Peupliers

Un projet de rénovation urbaine a été élaboré par la ville et la société I3F. Celui-ci est en cours de réalisation. Il est né de la décision d'exclure le bâtiment C de la campagne de réhabilitation engagée il y a quelques années. Sa typologie étant inadaptée, il a été décidé de le démolir, de reconstruire les surfaces perdues et d'utiliser le solde de droits à construire afin d'opérer une véritable restructuration du quartier. Le relogement des habitants, le temps des travaux, est assuré par I3F au sein de son parc social.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de ce projet de restructuration sont :

- Réorganiser les espaces construits et les espaces libres afin de les hiérarchiser, de leur donner une échelle plus humaine et de rendre possible une appropriation individuelle et collective par les habitants ;

- Développer la mixité sociale. Le projet de rénovation urbaine en cours prévoit de diversifier les types de logements existants afin de répondre aux besoins des familles. Des groupes de maisons de villes viendront compléter l'offre de logements disponibles au sein même du quartier. Dans le même temps, le plan d'aménagement du secteur prévoit l'ouverture d'une nouvelle voie entre l'avenue Roger Salengro et la rue Albert Camus, afin de permettre une circulation plus aisée et un désenclavement du quartier. Enfin, il est prévu que les futurs locaux du centre socioculturel du Bas Chénay servent aussi ponctuellement à des activités à destination des habitants des quartiers voisins. L'objectif est d'ouvrir davantage les Peupliers aux populations qui n'y résident pas ;

- Gommer la juxtaposition d'espaces dont les fonctions ne sont pas clairement lisibles au sens urbain du terme ;

- Désenclaver la cité des Peupliers, en envisageant un accès au Sud par le prolongement de la rue Albert Camus. La création prochaine d'un accès par la parcelle située 108 avenue Roger Salengro permet d'étudier l'implantation dans la cité d'un arrêt de la ligne de bus RATP 214, qui dessert notamment la gare RER du Chénay-Gagny ;

- Réorganiser et fédérer les espaces extérieurs existants, ainsi que la desserte du nouveau quartier ;

- Redistribuer et clarifier l'organisation du stationnement ;

- Requalifier les espaces verts publics et privés.

Les voies de desserte existantes sont maintenues dans leur principe. Une voie nouvelle Est-Ouest est créée au centre du projet, permettant une meilleure irrigation du quartier. Le stationnement extérieur est réorganisé le long des voies, donnant un aspect plus urbain à l'ensemble.

Les nouveaux bâtiments viennent, pour l'essentiel, se positionner le long des limites Ouest et Sud du terrain. Ils affirment ainsi un statut de rues aux voies qui les desservent. Ils sont constitués de trois petits immeubles collectifs et de maisons individuelles groupées. Enfin, l'allée des Peupliers est bordée de maisons individuelles isolées ou assemblées par deux ou trois, prolongeant ainsi le tissu urbain existant de l'avenue Roger Salengro. Le projet comprend la construction de quarante-deux maisons individuelles et de quarante-six appartements, totalisant une surface hors œuvre nette de 8383 m².

Cette grande opération de renouvellement urbain se fait en dehors du cadre ANRU, sur fonds propres, pour accélérer la procédure. Dans le cadre d'un étroit partenariat avec la société I3F, cette rénovation est menée de front avec la fin de la réhabilitation des autres bâtiments de la cité des Peupliers, pour résorber l'habitat insalubre et les copropriétés dégradées.

2.1.2. Un nouveau bâtiment pour le centre socioculturel du Bas Chénay

Dans l'attente de ses nouveaux locaux, le centre socioculturel du Bas Chénay est aujourd'hui implanté sur trois sites :

- Le club du 3^{ème} âge, qui sert de point d'accueil des jeunes de 12 à 18 ans pour les activités, d'information pour les familles, d'aide aux démarches administratives ;
- Un site à proximité de l'école primaire Charles Péguy et du gymnase, siège du centre de loisirs accueillant soixante enfants ;
- Un local proche de l'école pour l'alphabétisation des enfants et adultes.

Faute de place, le centre socioculturel voit aujourd'hui son action entravée. Le nouveau bâtiment sera plus conforme aux besoins exprimés et permettra le développement des activités. Sa livraison est programmée début 2008.

2.1.3. Une volonté d'amélioration des relations entre les habitants, les bailleurs et la Commune.

Dans cette optique, la Ville entend notamment favoriser un dialogue autour des thèmes suivants :

- La qualité des abords du logement ;
- L'entretien des espaces collectifs publics et privés ;
- La qualité des services fournis aux habitants (collecte des déchets ménagers, etc.) ;
- La sécurité dans les espaces collectifs ;
- La répartition des gardiens d'immeubles ;
- La mise en place d'un réseau de « correspondants de nuit » ;
- La consultation des associations de locataires sur les projets liés à la gestion urbaine de proximité.

2.2. Emploi et développement économique

2.2.1. Une population active précaire au sein des quartiers du Chénay et des Peupliers

Le quartier des Peupliers présente une situation préoccupante. Le taux d'activité du quartier pour les 16-59 ans est ainsi de 69.8%, contre 76.4% pour la commune et 69.7% pour les ZUS de Seine-Saint-Denis. Cet indicateur légèrement en retrait caractérise certainement une sous-représentation des couples bi-actifs, liée à la jeunesse du quartier.

Concernant les emplois occupés par les habitants du quartier des Peupliers, une part importante (17% contre 9.8% pour la commune) peut être considérée comme précaire (CDD, intérim, emplois aidés et stages). La majorité des ménages résidant aux cités des Peupliers et Molière (1 548 habitants au total) perçoivent des revenus inférieurs à 60% des plafonds de ressources.

Compte tenu de la jeunesse de ce quartier et de la part de non-diplômés (32.8%), proche de celle observée dans les ZUS du département et de la France métropolitaine (33.3% et 33.1%), le chômage des jeunes est un problème sensible. En effet, il touche un jeune âgé de 16 à 24 ans sur trois (proportion similaire dans les ZUS du département, contre 19.5% sur la commune).

Au quartier du Chénay, le chômage des jeunes est également une problématique importante. Toutefois, au centre Jacques Prévert, les publics âgés de 20 à 29 ans sont sous-représentés (sauf en qualité de parents), malgré la mise en place d'activités spécifiques telles que « l'Espace informatique » ou les « Ateliers d'aide au montage des projets ».

2.2.2. La perspective de créations d'emplois à Gagny

Une nouvelle zone d'activités commerciales est en gestation à Gagny, à mi-chemin du quartier des Peupliers et du centre-ville. D'une superficie de quatre hectares, elle devrait voir notamment l'implantation d'un supermarché. Non loin de Gagny, sur Clichy-Sous-Bois et Montfermeil, une zone franche se développe. Certes éloignée du quartier des Peupliers, elle peut avoir des retombées positives.

2.2.3. Vers une action communale plus coordonnée

La Mission Locale intercommunale (Gagny, Pavillons-Sous-Bois, Villemomble) et la Maison de l'Emploi municipale, proposent toute l'année de nombreux services : entretien individuel avec un conseiller, animation d'un espace emploi, mise à disposition de matériels (photocopieur, téléphone, minitel), ordinateurs connectés à Internet, accès à une documentation spécifique (presse quotidienne et spécialisée, offres d'emploi), ateliers thématiques (curriculum vitae, lettre de motivation, entretien d'embauche, entretien téléphonique). Elles organisent également diverses manifestations, dont un Forum de l'Emploi.

En 2006, la Mission Locale a été à l'origine de 97 Contrats d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS), dont 45 destinés aux jeunes disposant d'un niveau de qualification inférieur au baccalauréat et 52 pour les jeunes plus qualifiés. Elle met en place des actions de parrainage et

de préparation à l'emploi. Elle mobilise les plates-formes de vocation et les actions de préparation à l'entrée en contrat en alternance pilotées par l'AFPA (actions PAVA). La Mission Locale oriente également vers les formations linguistiques à visée professionnelle financées par le Conseil Régional. La Maison de l'Emploi développe notamment l'utilisation des contrats aidés du secteur marchand (SEJE, CIE, contrats en alternance).

Aujourd'hui, les centres socioculturels aident et conseillent les familles dans leurs vécus quotidiens. Ils les accompagnent pour les problèmes simples tels que les démarches administratives et la rédaction de courriers, les soutiennent dans leurs recherches d'emplois et de stages. Des écrivains publics bénévoles offrent leurs services. Des ateliers d'alphabétisation thématiques pour un public adulte seront bientôt développés (apprentissage de base, démarches administratives, recherche d'emploi etc.).

Au centre Jacques Prévert, dans le cadre des permanences « *Aides à la recherche de formation et à la recherche d'emploi* » (mise à disposition d'outils pour le public), la Mission Locale adresse ses dossiers de pré-inscription afin de pouvoir recevoir le public le plus rapidement possible quand il en fait la demande. Cela permet un accompagnement et un suivi commun de certains jeunes, les encourageant dans la poursuite de leurs efforts. Le centre monte également des informations collectives afin de répondre à des demandes précises des jeunes (formation, job d'été, alternance...).

De son côté, le service municipal du Relais RMI propose un accompagnement socioprofessionnel à tous les nouveaux bénéficiaires, ainsi qu'à toute personne ayant déjà le RMI et arrivant à Gagny.

La Commune souhaite notamment rapprocher la Mission Locale, la Maison de l'Emploi et le Relais RMI, situés dans le centre-ville, des centres socioculturels Jacques Prévert et du Bas Chénay. Des actions conjointes seront organisées dans leurs locaux. La présence à temps partiel d'une « référente insertion » du Relais RMI est demandée aux Peupliers et au Chénay. Des partenariats plus étroits avec la Mission Locale et la Maison de l'Emploi s'imposent également.

2.2.4. Développement économique et insertion

La Mission Locale projette la mise en place des groupes de travail pour accompagner les jeunes dans la création d'entreprise. Le soutien à la création et à la reprise d'entreprises artisanales sera un des axes forts de son action.

Elle souhaite également lancer une action pluriannuelle intitulée « Un permis pour l'emploi dans une démarche citoyenne ». Il s'agit de permettre chaque année à 15 jeunes de 18 à 25 ans, en CIVIS et CIVIS renforcé, d'obtenir leur permis de conduire et l'Attestation de Formation de Premiers Secours (AFPS). L'objectif est de permettre à ces jeunes d'accéder à des métiers porteurs (agent de sécurité, aide à domicile...) et de les sensibiliser à une conduite citoyenne.

La commune s'engage à organiser un Atelier et Chantier d'Insertion (ACI), dispositif relevant de l'insertion par l'activité économique. Elle aidera ainsi chaque année 15 personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. L'ACI organisera le suivi, l'accompagnement, l'encadrement technique et la formation de ses salariés en vue de

faciliter leur insertion sociale et de rechercher les conditions d'une insertion professionnelle durable. Ce dispositif fera l'objet d'un conventionnement par l'Etat.

Calendrier prévisionnel :

Année 1 :

- La Mission Locale lance son action « Un permis pour l'emploi dans une démarche citoyenne ».

Année 2 :

- La Commune organise un Atelier et Chantier d'Insertion.
- La Mission Locale met en place des groupes de travail pour accompagner les jeunes dans la création d'entreprise.
- Les centres Jacques Prévert et du Bas Chénay accueillent dans leurs locaux une référente insertion du Relais RMI une journée par semaine.

Réussite Educative

2.3.1. Les écoles

La ville ne comportant aucune zone d'éducation prioritaire, elle n'a pas bénéficié de crédits de droit commun pendant la période 2000-2006. Les données disponibles sont les suivantes :

Taux de réussite

Taux de réussite	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
au DNB Collèges publics		67,6	69,5	75,3	72,4	71,8	73,8
au BAC GT Lycées publics		75,0	73,0	81,0	80,0	76,5	

Taux d'incidents pour 1000 élèves dans les établissements scolaires

Taux INC pour 1000 élèves	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Commune Collèges publics	X	12,7	9,6	10,4	10,5	15	17
Département Collèges publics	X	26,1	23,7	17,5	21,4	22,4	22,1

Deux actions seront prévues dans chacun des établissements d'enseignement des quartiers retenus :

- Organisation d'une cérémonie de récompense officielle des élèves les plus méritants ;
- Organisation de « classes villes » pour les enfants d'origine non francophone (découverte du quartier, de la ville, de la région, du pays... et présentation des institutions républicaines aux parents).

En matière d'aide éducative, plusieurs actions peuvent être envisagées en s'appuyant sur les structures et personnels des centres socioculturels.

2.3.2. L'aide éducative apportée par les centres socioculturels

Le centre du Bas Chénay propose, quatre jours par semaine, une aide à la scolarité du CP à la 3^{ème}, ainsi qu'un atelier jeux. Vingt-cinq élèves du CP au CM2 ont bénéficié d'un soutien scolaire en 2005, dispensé par trois salariés et deux bénévoles. Des activités de loisirs et culturelles (entrées pour le cinéma et des spectacles) permettent aux enfants de sortir de leur quartier avec un encadrement. Seule la moitié du coût de ces opérations est demandé aux familles. L'objectif est de pérenniser cette activité et de la développer afin de toucher un public plus large. De nouvelles options pourraient aussi être proposées comme l'initiation aux nouvelles technologies ou la réalisation d'un film sur le quartier vu par ses habitants.

Des ateliers sociolinguistiques s'adressent aux adultes cinq jours par semaine. Six bénévoles et une coordinatrice salariée donnent des cours de français jusqu'au niveau collège. Une soixantaine de personnes, majoritairement des femmes, bénéficient de ce service. L'objectif principal des participants est l'acquisition d'une plus grande autonomie dans la vie de tous les jours. Certains se remettent à niveau dans la perspective de suivre une formation professionnelle. Là encore, l'objectif dans les trois prochaines années est de développer cette

activité et d'élargir à la fois le public concerné, les types d'interventions et les niveaux proposés.

Dans le quartier du Chénay, le centre Jacques Prévert offre un soutien scolaire à 40 enfants, principalement des collégiens de la 6^{ème} à la 4^{ème} scolarisés dans les établissements Théodore Monod et Pablo Neruda. La priorité est donnée aux enfants repérés en difficulté par leurs enseignants. Les inscriptions se font individuellement par une « médiatrice parentalité », afin d'analyser la demande et de préciser les objectifs. Le principe de base est celui de la libre participation du jeune. Si les locaux du centre ne lui permettent pas aujourd'hui d'accompagner plus d'enfants, le développement de cette activité n'en est pas moins une priorité.

Le centre Jacques Prévert encourage aussi l'autonomisation des jeunes. Il héberge des associations et finance des formations, notamment au BAFA ou à l'AFPS, pour les jeunes qui s'investissent bénévolement.

Les deux centres sociaux proposent, en dehors de l'aide à la scolarité, des loisirs culturels variés et bien ciblés sur le public défavorisé : spectacles, séjours, création d'associations, financement de formations BAFA. Les activités techniques et l'atelier multimédia seront renforcés.

2.3.3. L'aide à la parentalité

De nombreux jeunes sont desservis par leurs comportements inappropriés en société. Les familles issues de l'immigration peuvent éprouver des difficultés particulières à transmettre des repères, quand par exemple les enfants sont mieux insérés dans leur environnement que les parents. Ceux-ci ne peuvent pas compter sur un rôle éducatif de la collectivité, notamment dans les quartiers les plus sensibles. Il apparaît donc indispensable de soutenir les parents dans l'exercice de leurs fonctions, de replacer les familles dans leur rôle d'éducateurs. C'est important pour les enfants âgés de moins de 8 ans en particulier, qui doivent être protégés pour construire à leur rythme leur personnalité.

Renforcer significativement l'aide à la parentalité est donc une nécessité, avec des interventions dès l'école primaire. Les objectifs sont :

- Responsabiliser les familles ;
- Rapprocher les institutions, notamment l'école, des familles ;
- Assurer la proximité de l'information.

Une équipe pluridisciplinaire (comprenant un personnel de soins psychiatriques, un éducateur, une assistante sociale, un enseignant hors écoles du quartier...) pourrait être mise en place, pour accueillir les familles dans un cadre horaire adapté et les orienter vers les professionnels compétents face aux problèmes soulevés. Des échanges plus fructueux entre parents et établissements scolaires permettraient d'espérer une amélioration des résultats des élèves.

Le centre du Bas Chénay développe l'aide à la parentalité. Il est membre du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP). C'est un lieu de débats, d'échanges de savoirs et de services. Le nombre d'activités et de rencontres proposées dans ce cadre est actuellement réduit du fait des contraintes du centre en matière de locaux. Un programme d'activité plus détaillé est actuellement en cours d'élaboration et pourrait être mis en place dès

l'ouverture des nouveaux locaux. L'idée est de faire intervenir des professionnels dans le cadre de débats, d'ateliers, de rencontres et de permanences régulières afin de sensibiliser la population à ces thèmes. La situation sociale des familles devrait dans le futur amener le centre du Bas Chénay à renforcer ses relations avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et la Caisse d'Allocation Familiale (CAF).

Le centre Jacques Prévert est lui aussi membre du REAAP. Ses actions autour de la famille ont connu une forte progression ces dernières années. Sa directrice voit dans les thèmes de l'accès aux droits, l'information et l'orientation des usagers, notamment des personnes d'origine étrangère ou ne sachant pas lire, des priorités pour l'avenir. Dans ce cadre, la Commune est favorable à la création de postes d'adultes-relais, destinée à améliorer les relations entre habitants et services publics, ainsi que les rapports sociaux dans les espaces publics et collectifs. Cette création fera l'objet d'une convention préalable entre l'employeur, l'Etat et l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE).

Calendrier prévisionnel :

Année 1 :

- Mise en œuvre de programmes Ville – Vie – Vacances par les centres socioculturels ;
- Organisation de « classes villes » dès le début de l'année scolaire 2007/2008 .

Année 2 :

- Organisation de cérémonies de récompense des élèves méritants dès la fin de l'année scolaire 2007/2008.
- Mise en place d'une équipe pluridisciplinaire d'aide à la parentalité au quartier des Peupliers.
- Création de postes d'adultes-relais.

Les centres du Bas Chénay et Jacques Prévert ne font pas face aux mêmes contraintes de fonctionnement. Dans un souci de pérennisation des activités du centre du Bas Chénay, nous mettons en avant ses projets. Ils sont déjà réalité à Jacques Prévert.

Année 1. Le centre du Bas Chénay souhaite :

- Faire l'acquisition de deux ordinateurs de bureau pour remplacer le matériel existant.

Année 2. Le centre du Bas Chénay projette :

- L'organisation de séjours de découverte pour sept à quinze enfants, parmi les plus défavorisés et méritants. D'une durée de trois à sept jours, ils permettraient à ces jeunes de partir en vacance. La moitié du coût de ces opérations serait prise en charge par le centre. Elles nécessiteraient l'embauche d'un vacataire.

- D'aider les jeunes à créer des associations, par le biais d'une simplification des démarches, d'une aide logistique et d'un hébergement dans ses futurs locaux.
- L'accueil de partenaires pour la réalisation d'actions ponctuelles d'aide à la parentalité. Un théâtre forum met par exemple en scène la vie quotidienne pour favoriser l'interactivité avec les familles.

Année 3. Le centre du Bas Chénay projette :

- L'organisation d'un atelier multimédia et, dans ce cadre, l'acquisition d'une caméra. L'écriture de scénarios et la prise de parole seront l'occasion de travailler la maîtrise de la langue, la mise en valeur de ses idées et la confiance en soi.

2.4. Santé

2.4.1. Le Centre Municipal de Santé, un acteur clé

Dans le centre-ville, le Centre Municipal de Santé (CMS) a pour mission de suivre médicalement la population de la petite enfance à l'âge adulte, d'orienter vers les établissements de soins, d'informer et de sensibiliser sur les problèmes de santé physique et mentale, ainsi que sur les conduites addictives. Cinq médecins généralistes, dont un nutritionniste, huit médecins spécialistes, cinq médecins en chirurgie dentaire et soins y assurent des vacations. En 2005, 13600 personnes ont été reçues au Centre Municipal de Santé. Les jeunes de 18 à 25 ans et les retraités constituent l'essentiel des patients. Une large part de l'activité du CMS se concentre sur les secteurs paupérisés de la commune, dont les quartiers des Peupliers et du Chénay.

Certains des dix-huit médecins travaillent avec les responsables des établissements scolaires de Gagny. Un médecin de Montfermeil spécialiste en toxicomanie intervient au collège Madame de Sévigné sur les conduites addictives. Un médecin spécialiste du VIH le fait également dans divers établissements scolaires. D'autres généralistes et spécialistes font de la prévention dans le domaine de la santé physique, en particulier la nutrition et les soins dentaires. Les acteurs de terrain soulignent l'inadéquation entre les besoins croissants en soins psychologiques et les moyens disponibles.

2.4.2. Le relais des centres socioculturels

Le centre du Bas Chénay propose un service de restauration le mercredi et pendant les vacances scolaires. Malgré le coût modeste des repas, ce service reste inaccessible à certains enfants, laissés à eux-mêmes toute la journée et montrant des symptômes de carences alimentaires. La Halte-jeux du centre Jacques Prévert accueille les enfants des familles recommandées par la puéricultrice ou le médecin de la PMI. Elle signale de plus aux intéressés les familles pour lesquelles un danger est ressenti. Des réunions ponctuelles permettent de faire le point et de mieux aider ces enfants et leurs parents.

En direction des populations d'origine étrangère, en articulation avec le plan départemental d'accueil et d'intégration, des actions seront menées selon trois axes : l'accès aux droits, la formation linguistique et l'accès à l'emploi, la scolarisation.

2.4.3. Pour un meilleur accompagnement psychologique au collège Théodore Monod

La Commune souhaite également soutenir le collège Théodore Monod dans la prise en charge des enfants présentant des troubles psychologiques. Les familles qui habitent dans les cités éprouvent des difficultés de tous ordres : sociales, familiales, financières... A celles-ci s'ajoutent pour certains élèves des difficultés scolaires, comportementales, qui révèlent souvent un mal-être et une souffrance psychologique.

Démarches mises en place au collège

Lorsque un élève est manifestement en situation d'échec, de souffrance, une écoute est proposée par les professionnels du collège : professeurs, conseillères principales d'éducation,

puis infirmières, médecin scolaire, assistante sociale. Une évaluation de la situation est réalisée. Les avis sont confrontés, dans les limites fixées par le secret professionnel, qui peut être partagé pour le bien de l'élève. La famille est associée à cette démarche. Une orientation, vers les services sociaux départementaux ou les services de soins, peut être proposée. Malheureusement, les prises en charge par les centres médico-psychologiques sont très difficiles à obtenir. Actuellement, pour obtenir un premier rendez-vous, le délai d'attente est à Gagny d'au minimum six mois. L'équipe professionnelle du collège se trouve ainsi extrêmement démunie pour accompagner les adolescents fragiles.

Besoins

Trop souvent, les mesures adoptées ne produisent pas les effets attendus. Si travailler en milieu scolaire suppose quelques connaissances en psychologie, les enseignants et surveillants ne peuvent pas assurer le suivi sur la durée d'un adolescent. Ils n'ont pas la compétence pour annoncer à la famille que l'élève a besoin de soins. Il est ainsi nécessaire qu'un psychologue, dont le champ d'actions serait bien défini, intervienne dans l'établissement pour accompagner les élèves en souffrance psychique.

Objectifs

Compte tenu de l'accès difficile à ce type de soins pour certaines familles, la présence d'un psychologue au sein de l'établissement permettrait d'aider à l'évaluation pluri-professionnelle et d'amorcer un travail salutaire avec les adolescents en souffrance. Ce professionnel créerait une passerelle avec les structures locales, ce qui faciliterait le cas échéant la poursuite de soins à l'extérieur de l'établissement. En effet, le collège n'est pas un lieu adapté pour cela.

Evaluation

Le personnel médical, social et éducatif est réuni par l'équipe de direction deux fois par mois pour faire le point sur les élèves signalés. Ces réunions seraient encore plus opérationnelles en présence d'un psychologue, qui porterait un autre regard sur l'élève tout en respectant le secret professionnel.

Calendrier prévisionnel

Année 1 :

- Financement des vacances d'un psychologue au collège Théodore Monod.

Année 2. Les centres Jacques Prévert et du Bas Chénay souhaitent organiser :

- Des permanences d'assistance sociale dans leurs locaux ;
- Des partenariats avec divers organismes d'information et de prévention, la réalisation d'actions conjointes avec le CMS.

2.5. Prévention de la délinquance, citoyenneté

2.5.1. Délinquance et citoyenneté à Gagny

La commune de Gagny, une des plus calmes du département, est associée à Montfermeil au niveau de la circonscription de police. Les deux gares SNCF sont considérées comme des sites sensibles. Des atteintes aux personnes (vols à l'arraché et vols avec violence) sont signalées à la gare du Chénay-Gagny, théâtre par ailleurs en 2006 d'un affrontement entre bandes rivales avec prise à partie des forces de police. Cette délinquance est le fait d'auteurs locaux et de bandes de passage venant d'autres communes. Les contrôles effectués permettent d'interpeller des individus détenteurs de stupéfiants et d'armes. La délinquance de voie publique est essentiellement d'appropriation. La moitié des faits de voie publique sont des vols. Les dégradations représentent également une forte proportion de cette délinquance.

Les gardiens des ensembles immobiliers relèvent essentiellement des occupations de halls par des groupes de jeunes, des dégradations diverses, des actes d'incivilité et des troubles du voisinage.

Le Directeur du Centre d'Action Educative (CAE) de la Protection Judiciaire de la Jeunesse à Noisy-le-Grand suit le public jeune sous main de justice pour la ville de Gagny. Selon lui, le problème principal à Gagny est l'enfance en danger, avant la délinquance : « *Il faut réconcilier le jeune avec sa famille et avec lui-même* ». « *Il faut aider ces jeunes qui ne viennent pas ou qui n'adhèrent pas aux activités des structures telles que les centres socioculturels, la Mission Locale et le Maison de l'Emploi* », précise-t-il. Des opérations de « *découverte de la cité* », des manifestations culturelles, festives ou d'information doivent être organisées dans le centre-ville, « *pour attirer les jeunes dans la cité et les faire sortir de leur cité* ».

2.5.2. La montée en puissance de l'organisation communale

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) de Gagny s'est réuni pour la première fois en séance plénière le 27 février 2006. Tous les acteurs de la politique de la ville y seront à terme représentés. Le CLSPD doit être le lieu d'une démarche partenariale globale, qui permette d'élaborer les coopérations nécessaires pour améliorer la réponse apportée aux questions de prévention et de sécurité.

Le Contrat Local de Sécurité (CLS) de Gagny fut signé le 14 mars 2007. Il comporte un volet éducatif.

Dans cet esprit, la Délégation Interministérielle à la Ville (DIV) dispose de crédits spécifiques pour financer la présence de travailleurs sociaux dans les commissariats. Les communes de Gagny et de Montfermeil souhaitent initier un tel programme. Les deux villes participeront au financement d'un poste de travailleur social à hauteur de 25 % chacune, soit 50 % au total.

Des moments d'accueil seront organisés au cours desquels les enseignants et les policiers nouvellement affectés auront la possibilité de rencontrer certains des services et associations implantés dans le quartier.

Enfin, la commune souhaite renforcer la prévention situationnelle aux abords des deux gares SNCF. Au Chénay, la place Tavarnelle Val Di Pesa sera bientôt désenclavée. A l'échelle de la ville, l'étude de l'installation d'un système de vidéosurveillance a été confiée à un prestataire extérieur.

2.5.3. Développer la médiation en milieu scolaire au collège Théodore Monod

Au collège Théodore Monod, le cours de l'année scolaire est ponctué de problèmes relationnels entre élèves, entre élèves et adultes, d'actes d'incivilités qui pourraient s'aggraver sans un traitement adéquat : insultes, bagarres, exclusions, harcèlements... Ces phénomènes sont de plus en plus importants et répétitifs. Il est nécessaire aujourd'hui de former les collégiens volontaires à la gestion des conflits et à la médiation. Ils régleront ainsi leurs conflits entre eux ou avec l'aide d'un adulte, selon leur choix. L'objectif est de travailler dans le respect de l'autre et d'établir une relation de confiance qui permette à chacun de s'exprimer et de s'entendre.

Calendrier prévisionnel :

Année 1 :

- Signature du CLS le 14 mars 2007 ;
- Entrée en fonction du coordinateur du CLSPD à la fin du premier semestre de 2007. Il assurera l'animation indispensable du dispositif sur la durée ;
- Recrutement d'un travailleur social pour le commissariat de Gagny.
- Formation à la gestion des conflits de collégiens volontaires.

Année 2 :

- Restructuration de la place Tavarnelle Val Di Pesa ;
- Installation d'un dispositif de vidéo surveillance, notamment aux abords des deux gares SNCF.

3. MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT

De l'avis unanime des acteurs de terrain, la création à la Mairie d'un poste de responsable de la politique de la ville, futur chef de projet CUCS, est une nécessité. Sa première tâche sera de développer le travail partenarial.

3. 1 : Pilotage du CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE

->>Le chef de projet CUCS :

Le chef de projet CUCS, placé sous l'autorité hiérarchique de la Directrice Générale Adjointe des Services, assure la direction de projet du contrat et l'élaboration de projets partenariaux.

- Le chef de projet pilote la mise en oeuvre du CUCS et anime le partenariat sur le contrat. Il :
 - Met en oeuvre les orientations du CUCS, à travers ses diverses thématiques, et accompagne les plans d'action.
 - Mobilise les acteurs institutionnels, clarifie et assure leur engagement dans la démarche, aux différents niveaux de hiérarchie, et jusqu'aux acteurs de terrain.
 - Anime le réseau des acteurs locaux, notamment associatifs. A ce titre, il maintient les meilleures relations entre les locataires, bailleurs et services communaux.
 - Met en place les indicateurs de suivi et d'évaluation du CUCS.
 - Propose, prépare et anime les instances de pilotage thématique de la cohésion sociale.

- Le chef de projet pilote le montage pré-opérationnel des projets complexes d'essence partenariale relevant de la cohésion sociale. Il :
 - Coordonne l'élaboration du diagnostic, des objectifs, l'analyse des conditions de faisabilité et l'ingénierie d'organisation partenariale, humaine, juridique et financière jusqu'à leur réalisation effective.
 - Assure une fonction de veille active sur les projets similaires menés ailleurs, de manière à enrichir les projets locaux.

- Le chef de projet prépare les arbitrages et décisions en matière de cohésion sociale.

->>Le comité de pilotage :

Le comité de pilotage est coprésidé par le Maire, ou l'Adjoint délégué, assisté des directeurs concernés, et le Sous-Préfet assisté des représentants des services déconcentrés concernés. Il comprend l'Inspecteur d'académie. En cohérence avec les objectifs du contrat, le comité de pilotage valide les priorités des appels à projets et évalue l'état d'avancement du contrat et l'impact des actions financées. Il se prononce sur la programmation annuelle (hors opérations reconduites) proposée par le comité technique et examine les demandes pour lesquelles un accord n'a pas été trouvé au sein du comité technique.

->>Le comité technique :

Composé d'agents de l'Etat et de la commune et des partenaires dont il jugera la présence utile, le comité technique examine la liste des opérations reconduites, émet un avis sur les demandes nouvelles après une audition éventuelle des porteurs de projets, examine les financements mobilisables et est consulté sur le rapport annuel d'évaluation à présenter au comité de pilotage.

3. 2 : Programmation annuelle

Le comité de pilotage, au vu des stratégies retenues dans le contrat, et après avoir étudié le bilan des actions menées dans les territoires prioritaires, fixe les priorités de l'appel à projets, de telle sorte que celui-ci soit lancé dès le début du mois de juin.

Les porteurs de projets font remonter leurs propositions au chef de projets avant la fin novembre. Celui-ci en adresse un exemplaire au sous-préfet.

Le comité technique se réunit en janvier pour dresser la liste des opérations reconduites, c'est à dire celles déjà financées l'année antérieure pour un montant équivalent, s'inscrivant dans les priorités du CUCS et de l'appel à projets et donnant lieu à une appréciation positive. Les subventions correspondant aux opérations reconduites sont versées à partir de février. Le comité technique se réunit de nouveau, au plus tard avant la fin février, pour examiner les demandes nouvelles qu'il transmet avec son avis au comité de pilotage.

Le comité de pilotage se réunit au plus tard dans la première quinzaine de mars pour statuer sur les demandes nouvelles. Les subventions correspondantes sont versées à partir du mois d'avril.

Ce calendrier de programmation s'appliquera dès 2007 : Le comité technique examinera dans la deuxième quinzaine de janvier la liste des opérations reconductibles au vu du résultat de l'appel à projets lancé en novembre 2006.

Le comité technique et le comité de pilotage peuvent également être réunis pour examiner des demandes de financements qui n'auront pas pu l'être lors des réunions mentionnées plus haut.

3.3 : Convention pluriannuelle

Une fois achevé le processus de programmation pour 2007, le comité de pilotage, sur proposition du comité technique, déterminera la liste des organismes avec lesquels une convention pluriannuelle peut être signée par l'Etat et par la commune ; lesdites conventions seront signées courant 2007 pour une entrée en vigueur en 2008.

3. 4 : Pilotage du volet emploi

Un Groupe Solidarité Emploi qui comprend notamment les acteurs du service public pour l'emploi dont les agences locales pour l'emploi, la Mission Locale et la Maison municipale de l'Emploi, veille à la mise en œuvre des objectifs du présent contrat qui seront repris dans un plan d'action pour l'emploi.

L'objectif du Groupe Solidarité Emploi est de faciliter et de susciter toutes les initiatives contribuant à la réduction des écarts existant dans le domaine de l'emploi entre les quartiers concernés par le présent contrat et le reste du territoire de la ville.

Le Groupe Solidarité Emploi sera piloté par le Responsable de la Mission Locale – Maison de l'Emploi de Gagny. Son rôle consistera à animer le Groupe Solidarité Emploi grâce à des réunions régulières au cours desquelles un point sera fait sur l'application du plan d'action et les difficultés rencontrées.

Le chef de projet CUCS sera associé aux travaux du Groupe Solidarité Emploi. Il sera régulièrement rendu compte des actions du Groupe Solidarité Emploi lors des réunions du comité de pilotage.

3.5 : Pilotage du volet éducation :

Sous la présidence du Maire et du Sous-Préfet, un groupe de pilotage veillera à la mise en oeuvre du volet « éducation » du présent contrat et à la cohérence des différents dispositifs éducatifs locaux : réseau d'aide à la parentalité....

Participeront notamment à ce comité de pilotage au moins deux représentants de l'Inspection Académique et le chef de projet CUCS.

3.6 : Pilotage du volet prévention de la délinquance et citoyenneté

Le CLSPD assurera le pilotage du volet prévention de la délinquance et citoyenneté.

4. EVALUATION

4.1. : Evaluation

Le chef de projet soumettra chaque année en mai, à partir de 2008, au comité de pilotage, un rapport comportant notamment les éléments suivants :

- Les indicateurs mentionnés dans le contrat ;
- Une appréciation quantitative et qualitative sur les principales actions financées l'année précédente ;
- Une évaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre du contrat au regard des objectifs fixés.

4.2. : Indicateurs retraçant l'évolution de la situation des quartiers

En vue de la réunion du comité de pilotage au cours de laquelle il sera procédé à l'évaluation du contrat urbain de cohésion sociale, les services de l'Etat fourniront les chiffres permettant d'actualiser les indicateurs suivants :

- Nombre de demandeurs d'emploi dans chaque ZUS et pourcentage par rapport au nombre de demandeurs d'emploi dans la commune.
- Nombre de contrats CIVIS signés par des jeunes habitant dans chaque ZUS.
- Nombre de jeunes accompagnés par la mission locale dans chaque ZUS.
- Nombre d'emplois exonérés de charges sociales dans chaque zone franche urbaine.
- Pourcentage des foyers imposables dans chaque quartier.
- Nombre de bénéficiaires du RMI par quartier.
- Nombre de bénéficiaires de l'APL par quartier.
- Nombre de dossiers de demande de FSL.
- Les résultats au baccalauréat des lycées des villes concernées, par comparaison avec les résultats nationaux, académiques et départementaux, ainsi que par comparaison avec les résultats attendus (compte tenu de la composition sociale et de l'âge des élèves).
- Les résultats au diplôme national du brevet (qui connaîtra une modification à la session 2008) avec les écarts à la moyenne académique pour chacun des collèges concernés.
- Les taux de retard à l'entrée en sixième dans les collèges concernés avec une comparaison aux moyennes nationales, académiques et départementales.

- L'indicateur de la délinquance dans chaque quartier retenu en accord avec la DDSP est celui des 28 catégories d'infractions retenues par l'observatoire national des ZUS, sur les 107 rubriques de la nomenclature des crimes et délits que compte l'état 4001 (voir tableau en annexe).

5. FINANCEMENT

5.1 : Engagement financier de l'Etat au titre de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances :

Sur les 3 exercices 2007, 2008, 2009, en plus des financements par des crédits inscrits dans les budgets opérationnels de programme, d'actions correspondant aux objectifs du présent contrat, l'Etat consacrera chaque année, sur le budget de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, une somme de 130 000 € destinée à financer les actions retenues au titre de la programmation annuelle.

Le respect de cet engagement est subordonné, d'une part à la disponibilité des crédits budgétaires conformément au principe de l'annualité budgétaire et, d'autre part, à l'adéquation des projets déposés aux objectifs du contrat, à leur qualité et, s'il s'agit d'opérations renouvelées, à leur évaluation.

En cas de répartition de la DSU plus favorable, le montant précité pourra être augmenté en 2008 et 2009, si les crédits disponibles le permettent.

ANNEXE 1 : CUCS - INDICATEURS DE DELINQUANCE

Catégories d'infractions	Quartier		CSP		Tx ZUS/ Tx CSP
	Nombre de faits	Faits/ 1000 hab	Nombre de Faits	Faits/ 1000 hab	
7 Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels					
11 Menaces ou chantages pour extorsion de fonds					
12 Menaces ou chantages dans un autre but					
20 Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels					
21 Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile					
22 Autres vols avec armes blanches					
23 Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels					
24 Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile					
25 Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public					
26 Vols violents sans arme contre d'autres victimes					
27 Cambriolages de locaux d'habitation principale					
28 Cambriolages de résidences secondaires					
29 Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers					
30 Cambriolages d'autres lieux					
35 Vols d'automobiles					
36 Vols de véhicules motorisés à deux roues					
37 Vols à la roulotte					
38 Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés					
41 Autres vols simples contre des établissements publics ou privés					
42 Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés					
43 Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics					
62 Incendies volontaires de biens publics					
63 Incendies volontaires de biens privés					
66 Autres destructions et dégradations de biens publics					
67 Autres destructions et dégradations de biens privés					
68 Destructions et dégradations de véhicules privés					
72 Outrages à dépositaires de l'autorité					
73 Violences à dépositaires de l'autorité					
Ensemble des 28 Index collectés					